

LA DÉMARCHE CAPTAGES PRIORITAIRES

1 Délimiter l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC)

Elle est déterminée par une étude hydrogéologique conduite par un bureau d'études et comprend : un examen des caractéristiques géologiques et topographiques, mais aussi des mesures de terrain (pompages d'essais, mesures piézométriques, traçages...)

1

Définir la Zone de Protection (ZP)

de l'aire d'alimentation du captage

La zone de protection résulte du croisement entre l'aire d'alimentation du captage, la carte des pressions, l'état de la qualité de l'eau et la vulnérabilité de la nappe. Cette zone, qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral de délimitation, est celle sur laquelle portera le plan d'actions.

2

2 Identifier les sources de pollution

Inventaire et hiérarchisation des pressions agricoles, urbaines, domestiques ou industrielles présentes sur l'aire d'alimentation définie. L'identification est conduite par un bureau d'études (spécialité agro-environnement) qui analyse la marge de manœuvre des différents acteurs.

3

3 Le plan d'actions

- Ensemble de mesures ayant pour objectif de réduire et maîtriser les substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la ressource. Il s'agit de recommandations, d'incitations pouvant donner lieu à des compensations financières.

